Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

RAPPORT DE GESTION - 1982

Monsieur Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, nous avons l'honneur de vous soumettre notre deuxième rapport de gestion, soit celui de l'exercice financier terminé le 31 mars 1982.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président
du conseil d'administration,

Fernand Paré

Le président-directeur général,

Pierre Desjardins

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée Nationale
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de gestion de la Société québécoise d'assainissement des eaux pour l'exercice terminé le 31 mars 1982.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Environnement,

Adrien Ouellette

TABLE DES MATIÈRES

• Conseil d'administration et direction 3

• Rapport du président-directeur général 4

A. Faits saillants 4
B. Le rôle confié à la Société 5
C. Les activités gérées par la Société 6

• Les états financiers 9

- Rapport du vérificateur 9
- Fonds d'exploitation 10
- Fonds de roulement 11
- Fonds des travaux d'assainissement en cours 12
- Fonds de financement 13
- Notes complémentaires 14
- Annexes 16

Fernand Paré,
Président du conseil
d'administration (1)
Président-directeur général
La Solidarité, Compagnie
d'assurance sur la vie
Québec

Claude Blanchet,
Vice-président du conseil
d'administration (1)
Directeur général
Société de développement
coopératif
Sainte-Foy

André Caillé, (1)
Sous-ministre,
Ministère de l'Environnement
Sainte-Foy

Pierre Desjardins, (1)
Président-directeur général
Société québécoise d'assainissement
des eaux
Montréal

Jacques O'Bready,
Président
Union des Municipalités du Québec
Maire, Ville de Sherbrooke

Marcel Pelletier,
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Agriculture
Québec

Pamphile Tardif,
Membre de l'exécutif
Union des Conseils de comtés du
Québec
Maire, Municipalité de
Saint-Méthode-de-Frontenac

(1) Membre du comité exécutif

Pierre Desjardins,
Président-directeur général

André Daigle,
Directeur
Contrôle et approvisionnement

Maurice Mathieu,
Trésorier et Directeur
Finances et administration

Robert Morissette,
Directeur
Gestion de projets

Bertrand Samson,
Directeur
Ingénierie

A. FAITS SAILLANTS

L'exercice financier terminé le 31 mars 1982 a marqué la première année complète d'activité de la Société québécoise d'assainissement des eaux. Cette année fut fertile à plusieurs égards, et les résultats obtenus témoignent de la souplesse administrative de la Société et de sa capacité à fonctionner dans des situations et des contextes très diversifiés.

Entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982, les mandats confiés à la Société québécoise d'assainissement des eaux sont passés de 28 à 79 pour les analyses EPIC (1) et de 11 à 43 pour les travaux d'assainissement découlant d'ententes entre les municipalités et la Société. La capacité d'absorption de tous ces projets en une même année n'a été rendue possible que par la mise en place, sous l'autorité du Conseil d'administration, de nombreuses mesures administratives dont les plus importantes sont traitées dans le présent rapport.

ORGANISATION

Le mode de gestion adopté à la Société québécoise d'assainissement des eaux est centré sur le rôle des gérants de projets et sur celui des différents coordonnateurs qui les secondent. Les gérants de projets ont la responsabilité de voir à la planification et à l'exécution des projets qui leurs sont assignés. Ils sont appuyés par des équipes multidisciplinaires chargées de tenir compte des paramètres techniques et financiers ainsi que des ressources mises à la disposition de la Société. L'organigramme de la Société, que l'on trouve à l'Annexe H, illustre l'orientation poursuivie.

POLITIQUE SALARIALE

La Société québécoise d'assainissement des eaux s'est dotée d'une politique salariale particulière qui reflète le souci de la haute direction de traiter son personnel de façon juste et équitable tout en tenant compte du marché, de la valeur relative des différents postes et du rendement de chaque individu. Une des conséquences de l'application des contrôles rigoureux prévus dans la politique salariale fut l'élaboration des descriptions de tâches individuelles pour tous les employés de la Société.

BUREAUX RÉGIONAUX

La Société québécoise d'assainissement des eaux dispose maintenant de trois bureaux régionaux. Cette répartition des activités de la Société dans des régions stratégiques du territoire, soit Jonquière, Québec et Sherbrooke, facilite la gestion des projets disséminés en province. Grâce à cette décentralisation, les gérants de projets concernés peuvent transmettre plus rapidement aux représentants municipaux, aux consultants et aux entrepreneurs les données relatives aux orientations poursuivies, à l'avancement des projets et aux difficultés rencontrées.

RAPPORTS MENSUELS

La Société agit à titre de mandataire pour le compte des municipalités qui lui ont confié la maîtrise d'oeuvre de leur projet d'assainissement. Aussi, pour respecter le droit à l'information des maîtres des ouvrages (les municipalités), des rapports mensuels d'avancement de projet sont préparés à l'intention de chaque municipalité par le gérant de projet concerné. Ces rapports décrivent brièvement les activités en voie de réalisation, identifient les

(1) Eaux Parasites par Infiltration et Captage. Ces analyses sont confiées à la Société par le ministère de l'Environnement du Québec qui en défraie la totalité des coûts.

problèmes potentiels et font état du suivi et du contrôle des principales activités de planification, de contrôle des coûts, d'approvisionnement, d'ingénierie et de financement.

RÉPERTOIRE DES FIRMES D'INGÉNIEURS-CONSEILS

Le 26 mars 1981, le gouvernement du Québec approuvait, sur recommandation du Conseil d'administration de la Société, un règlement relatif aux contrats conclus par la Société québécoise d'assainissement des eaux (décret no 948-81). Conformément à ce règlement, le Conseil d'administration soumettait au Conseil du trésor un projet concernant les modalités d'inscription des firmes d'ingénieurs-conseils au répertoire de la Société ainsi que les règles de sélection de ces firmes. Le projet reçu l'approbation du Conseil du trésor le 3 novembre 1981 (C.T. 136184) et est complètement opérationnel depuis le mois de mai 1982. Le répertoire de la Société regroupe les firmes qui offrent leurs services professionnels pour les travaux reliés à l'assainissement des eaux, sous trois spécialités distinctes:

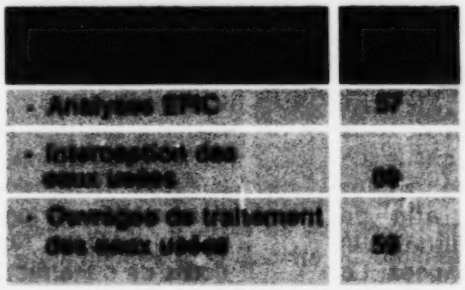

L'application des règles énoncées au répertoire permet à la Société de s'assurer de la compétence technique des firmes inscrites avant d'amorcer le processus de demandes de propositions. Ces règles favorisent en outre les retombées économiques locales pour les municipalités qui ont conclu une entente avec la Société, car elles obligent la Société à procéder par demandes de propositions sur invitations parmi les firmes sélectionnées ayant une place d'affaires dans la sous-région géographique correspondant au lieu des travaux à réaliser. Enfin, elles garantissent à tous les intervenants que le processus d'invitation des firmes appelées à soumettre une proposition assure un choix tout à fait aléatoire. En somme, l'implantation du répertoire constitue la première articulation du programme de contrôle de la qualité mis de l'avant par la Société tout en assurant l'équité dans l'octroi de contrats de services professionnels.

B. LE RÔLE CONFIÉ À LA SOCIÉTÉ

La poursuite d'études et la mise en marche d'ouvrages d'assainissement par la Société québécoise d'assainissement des eaux dans plus de 80 municipalités du Québec la rendent éminemment présente à tous les paliers de la société et en font un outil important de la relance économique québécoise.

Cette présence, que nous aspirons étendre aux quatre coins de la Province, engendre, à l'occasion, des attentes qui débordent le rôle confié à la Société de par sa loi constitutive. En effet, nous recevons fréquemment des demandes d'aide ou de renseignements concernant des aspects du programme d'assainissement du ministère de l'Environnement autres que le traitement des eaux usées municipales. C'est pourquoi nous profitons de chaque occasion qui nous est offerte (publications spécialisées, conférences, rencontres, etc.) pour renseigner le public quant au rôle strict de la Société, qui se résume, pour chaque municipalité qui choisit de traiter avec la Société, à réaliser le projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité, à en contrôler la qualité et les coûts à partir des critères d'assainissement établis par le ministère de l'Environnement, et enfin, à en assumer le financement.

C. LES ACTIVITÉS GÉRÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Un projet type d'assainissement des eaux usées d'une municipalité se divise en quatre grandes phases:

- Analyse EPIC
- Réhabilitation du réseau d'égouts existant
- Interception des eaux usées
- Traitement ou épuration des eaux usées

Analyse EPIC

Il s'agit de la première phase d'un projet, et elle porte sur l'ensemble du réseau d'égouts existant d'une municipalité. L'analyse EPIC permet d'identifier les déficiences d'un réseau d'égouts, telles: fissures, obstructions, effondrements, mauvais raccordements, etc. L'importance de cette première phase est capitale car chaque déficience du réseau permet à l'eau non polluée de la nappe phréatique, ou encore à l'eau s'échappant de l'aqueduc ou des égouts pluviaux, de s'infiltrer dans le réseau d'égouts des eaux usées pour ainsi augmenter la quantité d'eau qui devra être traitée à l'usine d'épuration contribuant alors à augmenter les frais d'exploitation.

Nombre de municipalités	Autorisé par le MENVIQ	Engagé	Dépensé		
			1981	1982	Total
79	19 071 $	12 660 $	2 499 $	5 365 $	7 864 $

Analyses EPIC confiées à la Société québécoise d'assainissement des eaux par le ministère de l'Environnement.

Réhabilitation du réseau d'égouts existant

Lorsque l'état du réseau d'égouts de la municipalité est établi, la phase de réhabilitation consiste à apporter les solutions qui s'imposent afin de diminuer le plus possible l'infiltration et le captage des eaux non polluées. La réhabilitation d'un réseau d'égouts, même si elle peut représenter un travail de longue haleine, est très importante car plus l'infiltration est réduite, moins l'usine d'épuration sera volumineuse, ce qui aura un rapport direct sur les coûts de construction et d'exploitation de l'usine.

Nombre de municipalités	Prévu aux protocoles (2)	Engagé	Dépensé		
			1981	1982	Total
43	19 942 $	361 $	—	218 $	218 $

Réhabilitation prévue aux protocoles d'ententes conclus entre les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Interception des eaux usées

Les eaux usées déversées dans les réseaux d'égouts de la plupart des municipalités sont rejetées directement dans les cours d'eau environnants.

Cette phase d'un projet d'assainissement permet d'abord d'intercepter les conduites existantes pour ensuite transporter les eaux usées à l'usine d'épuration pour les traiter.

Nombre de municipalités	Prévu aux protocoles (2)	Engagé	Dépensé		
			1981	1982	Total
38	44 125 $	20 355 $	426 $	15 207 $	15 633 $

Interception prévue aux protocoles d'ententes entre les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Traitement ou épuration des eaux usées

Il s'agit de la dernière phase d'un projet d'assainissement qui consiste à construire une station d'épuration. Une station d'épuration est une usine qui transforme des eaux d'égouts en eaux propres. En règle générale, le procédé consiste à favoriser la création de bactéries qui se nourrissent des déchets dans l'eau, éliminant ainsi la pollution. Le traitement des eaux d'égouts vise à "nettoyer" l'eau avant de la retourner au cours d'eau.

Nombre de municipalités	Prévu aux protocoles (2)	Engagé	Dépensé		
			1981	1982	Total
43	113 752 $	7 961 $	—	2 888 $	2 888 $

Construction d'usine de traitement prévu aux protocoles d'ententes conclus entre les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

(2) Selon les montants indiqués aux conventions signées entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Ces coûts sont exprimés en dollars de l'année de signature des conventions.

CONCLUSION

Un projet d'assainissement des eaux usées d'une municipalité permet de déterminer la quantité et la nature des eaux usées à traiter, l'état du réseau d'égouts existant et les correctifs à y apporter, pour ensuite intercepter ces eaux et les acheminer à un seul point - l'usine de traitement - afin de les assainir avant de les déverser dans une rivière pour qu'elles ne contribuent pas à la pollution du milieu de vie des habitants de cette municipalité.

Pierre Desjardins
Président-directeur général

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Monsieur le Ministre de l'Environnement,
Messieurs les membres du conseil de la
Société québécoise d'assainissement des eaux

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation, de roulement, des travaux d'assainissement en cours et de financement de la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX au 31 mars 1982 ainsi que les états des revenus et dépenses et de la variation des dépenses financées à long terme de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous ayons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mars 1982 ainsi que ses revenus et dépenses pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité de ce type de Société, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau et Associés

Comptables agréés

Montréal
Le 7 juin 1982

FONDS D'EXPLOITATION

REVENUS ET DÉPENSES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

REVENUS		
Honoraires - EPIC	$	511 127
- travaux d'assainissement		1 001 386
		1 512 513
Contribution du fonds de roulement		1 319 793
		2 832 306
DÉPENSES		
Direction générale (annexe A)		386 726
Finances et administration (annexe B)		798 576
Contrôle et approvisionnement (annexe C)		526 534
Ingénierie (annexe D)		532 339
Gestion des projets (annexe E)		304 167
Dépenses en immobilisations (annexe F)		283 964
		2 832 306
	$	—

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF		
CRÉANCES À RECEVOIR (note 3)	$	1 075 481
FRAIS PAYÉS D'AVANCE		20 622
	$	1 096 103
PASSIF		
EMPRUNTS TEMPORAIRES ET CHÈQUES EN CIRCULATION	$	425 611
FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS (note 4)		670 492
	$	1 096 103

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 5)

FONDS DE ROULEMENT

VARIATION DES DÉPENSES FINANCÉES À LONG TERME
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

SOLDE AU DÉBUT	$	—
APPROPRIATIONS DU FONDS D'EXPLOITATION		
Frais de premier établissement		377 586
Intérêts sur le financement des frais de premier établissement		70 526
		448 112
CONTRIBUTIONS AU FONDS D'EXPLOITATION		1 319 793
		1 767 905
SOLDE À LA FIN	$	1 767 905

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF		
DÉPENSES FINANCÉES À LONG TERME	$	1 767 905
PASSIF		
EMPRUNTS BANCAIRES	$	1 767 905

FONDS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN COURS

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF

CRÉANCES À RECEVOIR	$	14 633
ANALYSES EPIC (annexe G)		7 864 147
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (annexe G)		
- Réhabilitation		215 084
- Interception		15 632 507
- Traitement		2 888 107
		18 735 698
	$	26 614 478

PASSIF

FOURNISSEURS	$	5 872 014
RETENUES SUR CONTRATS		515 646
CONTRIBUTIONS REÇUES		739 617
MONTANTS AFFECTÉS AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN COURS		19 487 201
	$	26 614 478

FONDS DE FINANCEMENT

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF

MONTANTS À ÊTRE REMBOURSÉS PAR:	
Ministère de l'Environnement du Québec - EPIC	$ 6 906 458
Ministère de l'Environnement du Québec - travaux	10 806 479
Villes - travaux	1 773 671
	$ 19 486 608

PASSIF

EMPRUNTS BANCAIRES	$ 19 486 608

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 1982

1- CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES:

Activités de la Société -

La Société comptabilise ses opérations en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds et suivant les règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Fonds d'exploitation -

Les dépenses d'exploitation courantes et les revenus provenant des frais de gestion facturés pour la réalisation de travaux et d'études d'assainissement sont comptabilisés sur la base d'exercice.

Fonds de roulement -

Le fonds de roulement sert à comptabiliser sur la base d'exercice, les frais de premier établissement, l'excédent des dépenses (revenus) sur les revenus (dépenses) du fonds d'exploitation, ainsi que tous frais encourus pour financer le fonds de roulement.

Le solde au début de l'exercice des dépenses financées à long terme est amorti selon la méthode de la ligne droite, sur la durée résiduelle autorisée pour entreprendre des travaux d'assainissement.

Cette dépense est comptabilisée au fonds d'exploitation.

Fonds des travaux d'assainissement en cours -

Les coûts applicables aux travaux et aux études d'assainissement, ainsi que les frais du financement temporaire applicables à ces travaux et études sont imputés au fonds des travaux d'assainissement en cours sur la base d'exercice.

Fonds de financement -

Ce fonds sert à comptabiliser, sur la base de caisse, les montants du financement permanent des travaux et études d'assainissement, le fonds d'amortissement de ces emprunts, s'il y a lieu, les coûts d'émission des obligations et les frais d'intérêts sur la dette à long terme.

Les contreparties des montants imputés à ce fonds sont les comptes à recevoir, à être perçus du ministère de l'Environnement et des municipalités pour lesquelles des travaux et des études d'assainissement furent réalisés.

2- STATUTS CONSTITUTIFS:

La Société a été constituée en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux sanctionnée par le gouvernement du Québec le 18 juin 1980.

3- CRÉANCES À RECEVOIR (FONDS D'EXPLOITATION):

Ministère de l'Environnement du Québec	$	1 007 664
Villes		59 085
Avances		3 955
Autres		4 777
	$	1 075 481

4- FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS (FONDS D'EXPLOITATION):

Comptes à payer	$	181 096
Salaires		72 644
Déductions à la source		80 671
Intérêts		289 862
Dépôts sur soumissions		13 852
Autres frais courus		32 367
	$	670 492

5- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS:

La Société s'est engagée par des contrats de baux de trois ans et de cinq ans à compter du 1er décembre 1980 au 30 septembre 1986. Les loyers globaux minimums à payer suivant ces baux se chiffrent à $ 552 940.

Le solde de l'engagement au 31 mars 1982 s'établit à $ 376 287 et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces baux sont les suivants:

1983 - $ 196 561
1984 - $ 142 885
1985 - $ 14 860
1986 - $ 14 654
1987 - $ 7 327

6- CHIFFRES COMPARATIFS:

Les chiffres de l'exercice 1981 n'ont pas été présentés aux états financiers, étant donné que ces chiffres n'apportent pas d'informations pertinentes supplémentaires dû à la nouvelle présentation adoptée en 1982.

ANNEXES A, B, C, D,
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

A - DIRECTION GÉNÉRALE:

Traitements	$	206 602
Transport et communications		74 080
Services professionnels, administratifs et autres		105 771
Divers		273
	$	386 726

B - FINANCES ET ADMINISTRATION:

Traitements	$	301 645
Transport et communications		84 213
Services professionnels, administratifs et autres		74 005
Entretien et réparations		6 153
Loyers		176 891
Fournitures et approvisionnement		82 918
Frais de financement		72 751
	$	798 576

C - CONTRÔLE ET APPROVISIONNEMENT:

Traitements	$	332 703
Transport et communications		10 749
Services professionnels, administratifs et autres		183 053
Divers		29
	$	526 534

D - INGÉNIERIE:

Traitements	$	394 996
Transport et communications		76 806
Services professionnels, administratifs et autres		60 477
Divers		60
	$	532 339

ANNEXES E, F,

E - GESTION DES PROJETS:

Traitements	$	255 599
Transport et communications		46 042
Services professionnels, administratifs et autres		2 421
Divers		105
	$	304 167

F - DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS:

Améliorations locatives	$	73 159
Ameublement et équipement du bureau		154 697
Matériel et équipement technique		28 356
Matériel informatique et logiciel		27 752
	$	283 964

ANNEXE G, PROVENANCE ET AFFECTATION CUMULATIVE DES FONDS PAR TRAVAUX — EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

		AFFECTATION DES FONDS						PROVENANCE DES FONDS			
			COÛT DES PROJETS								
No de Projet	Nom du projet	Créances à recevoir	Analyses EPIC	Réhabilitation	Interception	Traitement	Total	Emprunts de banque	Fournisseurs et retenues sur contrats	Contributions reçues	Total
001	CUM, à l'Anse-à-l'Orme	$ —	$ 48 030	$ —	$ —	$ —	$ 48 030	$ 48 030	$ —	$ —	$ 48 030
002	Val-David	—	86 052	—	—	—	86 052	86 052	—	—	86 052
003	Sainte-Agathe-des-Monts	—	112 841	—	—	—	112 841	51 294	—	61 547	112 841
005	Deux-Montagnes	—	101 371	—	—	—	101 371	51 695	—	49 676	101 371
006	Saint-Eustache	—	194 747	—	—	—	194 747	168 157	26 590	—	194 747
007	Boisbriand	—	137 056	—	—	—	137 056	137 056	—	—	137 056
008	Deison	—	65 800	—	—	—	65 800	33 983	—	31 817	65 800
009	Candiac	—	97 253	—	—	—	97 253	86 561	—	10 692	97 253
010	Sainte-Catherine	—	68 032	—	—	—	68 032	63 769	4 263	—	68 032
011	Laprairie	—	126 176	—	—	—	126 176	115 971	10 205	—	126 176
012	Saint-Placide	—	17 328	—	—	6 988	24 316	19 811	4 505	—	24 316
013	Châteauguay	—	403 337	—	—	—	403 337	253 377	—	149 960	403 337
014	Salaberry-de-Valleyfield/ Saint-Timothée	—	267 547	—	484 723	90 015	842 285	425 913	416 372	—	842 285
016	Beauharnois	—	110 346	—	—	—	110 346	75 421	—	34 925	110 346
017	Maple-Grove	—	41 074	—	—	—	41 074	38 288	2 786	—	41 074
018	Saint-Hyacinthe/ Sainte-Rosalie	—	241 075	—	5 800 761	72 787	6 114 623	5 359 304	755 319	—	6 114 623
019	Laval	—	1 003 857	—	—	—	1 003 857	933 857	—	70 000	1 003 857
020	Sainte-Agathe-Sud	—	42 209	—	—	—	42 209	42 209	—	—	42 209
021	Granby	—	410 601	—	3 027 343	1 066 084	4 504 028	1 667 986	2 836 042	—	4 504 028
022	Waterloo	—	117 583	—	524 508	183 231	825 322	500 715	238 607	86 000	825 322
023	Acton-Vale	—	87 966	—	1 996 582	35 173	2 119 721	1 305 708	592 013	222 000	2 119 721
024	Farnham	—	106 463	—	1 172 741	42 192	1 321 396	1 087 792	210 604	23 000	1 321 396
025	Cowansville	—	132 611	105 157	205 044	18 270	461 082	350 999	110 083	—	461 082
026	Fossambault-sur-le-lac	—	97 025	—	—	—	97 025	97 025	—	—	97 025
027	Sainte-Aurélie	—	—	—	213 728	368 642	582 370	440 978	141 392	—	582 370
028	Saint-Zacharie	—	43 754	—	112 376	—	156 130	104 694	51 436	—	156 130
031	Rock-Island	—	35 927	—	—	—	35 927	34 049	1 878	—	35 927
032	Magog	—	143 587	—	—	—	143 587	117 939	25 648	—	143 587
033	Sherbrooke	14 039	188 972	—	—	—	203 011	203 011	—	—	203 011
034	Saint-Donat	—	41 549	—	—	—	41 549	40 535	1 014	—	41 549
036	Frontenac	—	—	—	—	6 312	6 312	980	5 332	—	6 312

037	Lac-Mégantic/Nantes	—	72 677	—	84 251	48 170	205 098	150 089	55 009	—	205 098
039	Saint-Gédéon	—	27 652	5 500	19 571	17 499	70 222	40 670	29 552	—	70 222
040	Saint-Martin	—	12 740	—	—	—	12 740	12 740	—	—	12 740
041	Rock-Forest	—	68 404	—	426 570	34 568	529 542	440 321	89 221	—	529 542
042	Mont-Laurier	594	74 362	104 427	1 200 773	215 152	1 595 308	1 468 850	126 458	—	1 595 308
043	Saint-Louis-de-Pintendre	—	23 758	—	—	—	23 758	23 758	—	—	23 758
046	Bromont	—	81 920	—	81 595	29 939	193 454	177 651	15 803	—	193 454
049	Roxton-Falls	—	26 299	—	23 191	30 517	80 007	52 458	27 549	—	80 007
050	Valcourt	—	30 070	—	—	—	30 070	29 267	803	—	30 070
051	Val-Bélair	—	173 906	—	—	—	173 906	168 254	5 652	—	173 906
052	Blainville	—	75 959	—	—	—	75 959	75 959	—	—	75 959
053	Bois-des-Filion/ Saint-Louis-de-Terrebonne	—	102 545	—	—	—	102 545	94 013	8 532	—	102 545
055	Boucherville	—	145 377	—	—	—	145 377	145 377	—	—	145 377
056	Lorraine	—	72 050	—	—	—	72 050	69 979	2 071	—	72 050
057	Rosemère	—	108 079	—	—	—	108 079	80 959	27 120	—	108 079
058	Saint-Hubert	—	197 569	—	—	—	197 569	163 888	33 681	—	197 569
059	Sainte-Thérèse	—	114 923	—	—	—	114 923	113 600	1 323	—	114 923
060	Communauté Urbaine de Québec	—	129 663	—	—	—	129 663	94 214	35 449	—	129 663
061	Québec	—	405 596	—	—	—	405 596	337 060	68 536	—	405 596
062	Lac-Etchemin	—	58 981	—	7 227	95 393	161 601	122 321	39 280	—	161 601
063	Ascot-Corner	—	146	—	2 653	14 673	17 472	100	17 372	—	17 472
064	Jonquière	—	361 292	—	61 583	13 350	436 225	361 322	74 903	—	436 225
065	Saint-Louis-de-France	—	34 513	—	—	46 692	81 205	45 123	36 082	—	81 205
066	Sainte-Angèle-de-Monnoir	—	11 347	—	—	25 620	36 967	28 734	8 233	—	36 967
067	Saint-Pie-de-Bagot	—	24 862	—	—	28 562	53 424	36 112	17 312	—	53 424
068	Marieville	—	29 844	—	9 745	770	40 359	26 143	14 216	—	40 359
070	Val-d'Or	—	195 077	—	4 967	—	200 044	180 867	19 177	—	200 044
071	Upton	—	19 195	—	29 553	16 181	64 929	35 099	29 830	—	64 929
072	Vaudreuil	—	53 912	—	—	302 164	356 076	339 238	16 838	—	356 076
073	Chibougamau	—	68 511	—	71 418	38 993	178 922	153 194	25 728	—	178 922
074	Roberval	—	93 916	—	69 351	32 374	195 641	112 160	83 481	—	195 641
075	Sainte-Sophie	—	—	—	—	5 553	5 553	—	5 553	—	5 553
076	Larouche	—	2 117	—	—	—	2 117	—	2 117	—	2 117
077	Laterrière	—	4 749	—	—	—	4 749	—	4 749	—	4 749
081	Saint-Gabriel-de-Brandon	—	—	—	1 705	1 695	3 400	—	3 400	—	3 400
084	Cookshire	—	20 404	—	—	—	20 404	2 650	17 754	—	20 404
085	Saint-Félicien	—	9 691	—	548	548	10 787	—	10 787	—	10 787
	Contractuels MENVIQ	—	361 872	—	—	—	361 872	361 872	—	—	361 872
	TOTAL	$ 14 633	$ 7 864 147	$ 215 084	$ 15 632 507	$ 2 888 107	$ 26 614 478	$ 19 487 201	$ 6 387 660	$ 739 617	26 614 478

ANNEXE H

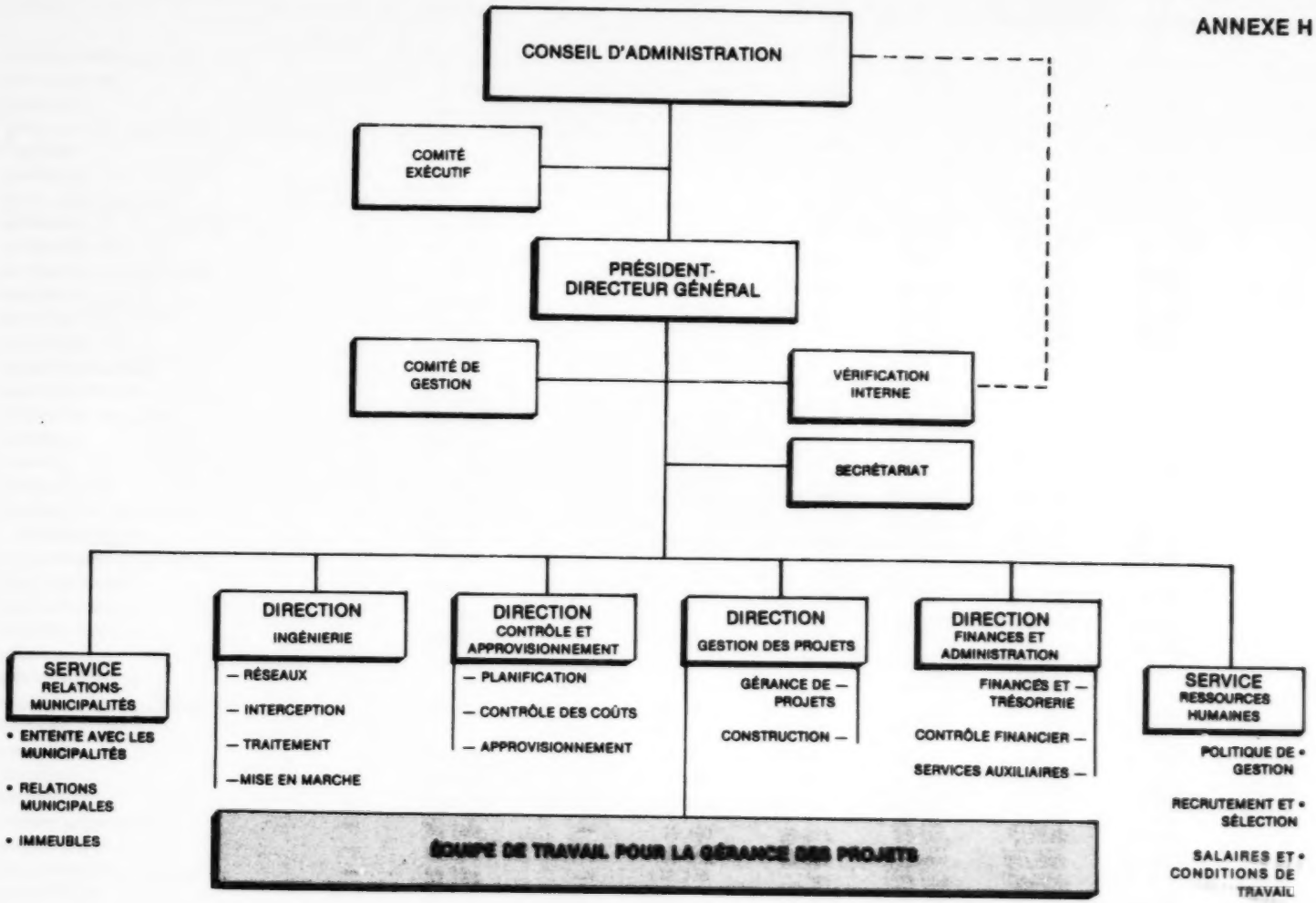

Société québécoise d'assainissement des eaux